

**Date de la Convocation**

12 mai 2025

**Date de l'Affichage**

12 mai 2025

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 0

Représentés : 2

**Objet de la délibération**

Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Savigny-le Temple & de Quincy-Voisins

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
2025-13 SEANCE du 16 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mai à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Thierry SEGURA, Maire,

M. Jean-Paul ANGLADE, 1<sup>er</sup> Adjoint, M. Philippe BARRAULT, M. Grégory THIBAUD, Adjoints au maire.

Mme Marie CORNET-VERNET, Mme Pascale BACQUET, Mme Oriane PODEVIN, M. Pierre de MONTALEMBERT, M. Daniel MATHÉ, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS et REPRESENTEES**

Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA, Mme Florence DECHELLE représentée par Mme Pascale BACQUET.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie CORNET-VERNET.

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**VU** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**VU** la délibération n°2024-43 du comité syndical du 19 juin 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion des communes de Savigny-le Temple & de Quincy-Voisins ;

**CONSIDERANT** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny-le Temple & de Quincy-Voisins ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'adhésion des communes de Savigny-le Temple & de Quincy-Voisins.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le PREFET de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

Fait et délibéré,  
Pour extrait certifié conforme,  
A Boissettes, le 16 mai 2025

Secrétaire de séance,  
Mme Marie CORNET-VERNET

Laur Venn

Le Maire,  
Thierry SEGURA



Monsieur le Maire,  
-certifie le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours  
Pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif  
De Melun dans un délai de deux mois à compter de  
L'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
Informatique « Télerecours citoyens » accessible par  
Le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)